

ORDONNANCES = REGRESSION SOCIALE !

L'URIF FO s'associe pleinement à la déclaration de la CE Confédérale du 4 septembre 2017 qui indique « **Les ordonnances sur le code du travail ont été rendues publiques par le gouvernement.**

La commission exécutive souligne le travail réalisé par la confédération depuis trois mois en application du réformisme militant qui se traduit par l'obtention de certaines garanties et le blocage de nombreuses dispositions.

A contrario, nombre d'éléments constituent aujourd'hui une régression sociale et sont en tant que tels inacceptables, ce qui explique notamment que dans les consultations officielles et obligatoires qui seront organisées, FO votera contre, et ce d'autant qu'à la lecture des textes d'autres éléments négatifs apparaissent.

Par ailleurs la commission exécutive considère qu'il faut d'ores et déjà examiner les possibilités de recours juridiques et estime qu'il est important que les confédérations syndicales puissent échanger rapidement entre elles sur la situation.

Elle demande au Bureau Confédéral d'examiner toute initiative permettant de développer les positions FO.

Adoptée : 28 pour ; 5 contre.

Paris, le 4 septembre 2017»

L'URIF FO qui s'est rendue à l'inter régionale du 30 août 2017 qui regroupait les URIF FO – CGT – FSU – SOLIDAIRES et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF – UNL – FIDL a fait le constat d'analyses très proches, comme nous l'avions déjà fait lors de toutes les actions menées contre la loi El Khomri qui est le véritable socle des ordonnances sur le code du travail. Que ces dernières vont plus loin encore dans les domaines de la facilité pour les patrons de licencier, de modifier les contrats de travail, d'imposer leurs positionnements dans les entreprises en faisant passer des accords moins favorables que la convention collective en matières de primes, treizième mois, congés supplémentaires.

Ces ordonnances « règlent leur compte » par le biais d'un barème aux indemnités prud'hommes et mettent donc les conseillers et juges prud'hommes sous tutelle.

Les négociations directes des accords avec des « salariés élus » dans les entreprises sans passer par les listes syndicales s'attaquent directement aux organisations syndicales dans le même temps où pour prolonger la loi Rebsamen les ordonnances fusionnent les CE - DP et CHSCT. Ce qui aura des répercussions désastreuses pour les salariés qui n'auront plus à leur disposition qu'un « comité social et économique » qui se verra réduit à sa plus simple expression avec moins de représentants et de moyens.

L'URIF FO considère aujourd'hui que ces ordonnances ont été réalisées pour le Patronat et non pour les salariés. De plus, et comme le souligne nombre d'économistes, elles ne régleront en rien le problème du chômage et ne créeront pas davantage d'emplois. Il ne suffit pas simplement de décider d'ordonnances pour créer de l'emploi.

Cette nouvelle attaque remettant en cause le code du travail sera suivie très rapidement par de nouvelles contre-réformes ou dispositions néfastes aux droits des travailleurs avec la hausse de la CSG qui impactera fortement les retraités et fonctionnaires. La suppression de dizaines de milliers d'emplois aidés ayant des conséquences dans les collectivités locales, dans les écoles, dans les associations, la remise en cause des APL pour les familles les plus modestes et les jeunes, la refonte de la formation professionnelle, l'assurance chômage, une nouvelle contre-réforme des retraites, de nouvelles privatisations et des suppressions d'emplois dans la fonction publique, le gel du point d'indice ainsi que le retour du jour de carence.

Pour l'URIF FO, toutes les initiatives permettant de porter les revendications de la CGT-FO doivent être utilisées, comme nous l'avons fait contre le pacte de responsabilité, contre les lois Rebsamen, NOTRe, Touraine etc., comme nous l'avons fait contre la loi El Khomri pendant de longs mois.

Dès le 12 septembre 2017, l'URIF FO décide de se saisir de cette date pour développer les revendications de la CGT-FO en participant à la manifestation régionale qui partira de la place de la Bastille à 14H00 pour rejoindre la place d'Italie avec les URIF CGT - FSU – SOLIDAIRES et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF – UNL – FIDL.

Nous démontrerons ainsi notre volonté de rejeter ces ordonnances tout en poursuivant sur la revendication de l'abrogation de la loi El khomri.

**TOUTES ET TOUS
place de la Bastille
le 12 septembre 2017 à 14h00
sur les revendications de la CGT-FO**

Paris, le 5 septembre 2017